



## TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : [president@touretdetours.fr](mailto:president@touretdetours.fr)

Site web : [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière : Groupama 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS  
Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS  
N° d'immatriculation : IM075100382

## NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Responsable du séjour : Alain CHABANNE

### SEJOUR ITINERANT ET EN BOUCLE DANS LE JURA

Crêt de la Neige - La Dôle - Mont d'Or

Du Mercredi 19 Juin au Mardi 25 Juin 2019

COUT DU SEJOUR : 350 € / personne

**DEPLACEMENT :** covoiturage  
**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** minimum 8 - maximum 14  
**HEBERGEMENT :** Refuge et Gîtes  
**PROGRAMME :** circuit en itinérance et en boucle dans le Jura

Départ de Crest le mercredi 19 juin à 7h00.

**Mercredi 19 :** Trajet + petite randonnée aux Marmites des Géants à Bellegarde  
Arrivée et nuit au Gîte Le Télémark à LELEX - 01410

**Jeudi 20 :** Du Gîte le Télémark au Refuge de la Loge 14km - Dénivelé + 800 m  
Nuit au Refuge

**Vendredi 21 :** Du Refuge de la Loge à Mijoux 17km - Dénivelé + 300 m  
2 nuits au Gîte Le Grand Tétraz aux Rousses

**Samedi 22 :** Circuit en boucle de la Dôle (Suisse) 9km - Dénivelé +550 m

**Dimanche 23 :** Circuit en boucle et visite des caves d'affinage du Comté dans le Fort des Rousses.  
8km - Dénivelé + 300m  
Puis déplacement en voiture à Longevilles proche de Métabief  
2 nuits au Gîte Les Campènes à Longevilles

**Lundi 24 :** Circuit en boucle au Mont d' Or 14km - Dénivelé + 600m.

**Mardi 25 :** Visite du Fort St Antoine et pique-nique au lac St Point.

Retour à Crest en fin d'après midi

**ALTITUDE MAXIMUM :** Crêt de la Neige 1720 m

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision du responsable en fonction des conditions climatiques.  
Prévoir l'équipement habituel du randonneur : vêtements chauds, lunettes de soleil, crème solaire, chapeaux, vêtements de pluie.

**ACCOMPAGNATEUR DES RANDONNEES :** Alain CHABANNE - A réception de cette info préalable  
contacter Alain CHABANNE : [chaballex@gmail.com](mailto:chaballex@gmail.com) ou par tél 06 31 46 62 24 ou 04 75 62 72 02

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS :** 15 mars 2019

## INFORMATION AUX PARTICIPANTS :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée itinérante et en boucle. **Niveau Moyen avec visites diverses.**

Ce séjour est proposé à tout membre de l'association avec licence en cours de validité.

Il appartient aux randonneurs (euses) qui souhaitent s'inscrire à ce séjour de vérifier qu'ils (elles) sont suffisamment entraîné(e)s et bien équipé(e)s en fonction des difficultés prévues au programme ci-dessus.

### LES PRIX : Sont compris :

La demi-pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour.

Les boissons à l'arrivée de l'étape et aux repas.

Le café ou l'infusion le soir.

Le pot dit «de convivialité» à la fin du séjour.

L'accompagnement des randonnées.

L'assurance «assistance voyageur» (incluse avec notre licence).

Les taxes de séjour et d'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

Les draps ne sont pas fournis dans les gîtes : **prévoir un «sac à viande».**

Les repas de midi tirés du sac (achats possibles sur place).

**Le covoiturage : 50 € environ /personne.**

Les assurances facultatives (annulation, interruption bagages).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris».

## INSCRIPTIONS :

Après validation de votre inscription par **A. CHABANNE**, contacter **Danielle MARTIN** : [daniellemar@gmail.com](mailto:daniellemar@gmail.com) ou par téléphone au **06 80 13 87 97** qui vous adressera (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS. Dans tous les cas, nous retourner signé le **bulletin signé (Annexe 11)** de souscription aux assurances même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte de 150 € + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST.

## UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE de 150 € + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES

### PAIEMENTS :

A l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

**Acompte à l'inscription de 150 € + assurances optionnelles** souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription)

**Chèque du solde : 200 € à adresser avant le 15 mai 2019**

### CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Annulation avant le 15 mai 2019 : retenue de l'acompte (150 €)

Annulation entre le 16 mai et 19 juin 2019, retenue de la totalité (350 €) sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement.

En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 11 février 2019

Le Responsable du séjour : Alain Chabanne

### RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr) : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr) : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable